logo lourd

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**Ville de Juvignac**

**Service des Marchés Publics**

**997, allées de l’Europe**

**34990 JUVIGNAC**

**Tél : 04.67.12.40.30**

\* \* \* \* \*

**REGIE PUBLICITAIRE**

**ET EDITIONS MUNICIPALES**

**MARCHE N°15-03**

CAHIER DES CHARGES

***Régie publicitaire, conception, impression et distribution du magazine municipal, du guide des associations, de cartons d’invitation, du plan de ville et des agendas et d’une lettre à thème défini préalablement***

***\* \* \* \* \****

**Article 1 : Objet et conditions d’exécution**

Le présent marché porte sur la conception, l’impression, la régie publicitaire et la distribution de supports de communications écrits et audiovisuels de la commune de Juvignac :

Magazine municipal, guide des associations, cartons d’invitation, du plan de ville, des agendas (petit et grand format) et d’une lettre à thème défini préalablement.

Le marché est conclu pour un an reconduit par tacite reconduction à compter de la date de notification pour 2 x 12 mois.

Il pourra être dénoncé 3 mois avant la date d’échéance de la période en cours par l’une ou l’autre des parties.

Description succincte du marché :   
conception, impression, distribution toutes boîtes aux lettres par voie postale et régie publicitaire des supports de communication de la Ville

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

79822500-7 Services de conception graphique  
79810000 impression de divers supports de communication,

79824000 Mise sous pli, affranchissement et routage des supports de communication de la Ville

79341200 service de gestion publicitaire

**Article 2 : Descriptif des supports : se référer à l’annexe jointe au présent dossier de consultation**

**2.1 Descriptif des supports concernés par l’insertion de publicités (4)**

2.1 Les seuls supports destinés à recevoir des insertions publicitaires sont les suivants :

1. **MAGAZINE DE LA VILLE DE JUVIGNAC**

Quatre publications par an, Pagination : 36 - Nombre de pages de publicité par numéro : 6, soit 24 pages de publicité par an.

4700 exemplaires /par publication

Distribution par voie postale et plus point de livraison à l’Hôtel de ville

Le premier numéro du magazine municipal concerné par ce marché est celui de septembre 2015.

Prestations attendues :

- Démarchage commercial, conception, impression, livraison, distribution

- Fréquence : 4 numéros par an x 36 pages avec publicité

- Date des distributions prévisionnelles : mars, juin, septembre, décembre de chaque année

- Quantité : 4 700 magazines

- Format : A4

- Grammage : couverture : 150g/m² et intérieur 115 g/m²

Organisation de la publicité au sein du magazine 2ème, 3ème et 4ème de couverture. Les 3 autres pages sont insérées en fonction du chemin de fer spécifique à chaque numéro.

Un planning prévisionnel annuel sera établi par la ville de Juvignac. Deux mois avant la parution du magazine, un planning détaillé sera fourni par la ville de Juvignac au prestataire.

Toutes les informations nécessaires à la conception devront être fournies 1 mois avant.

Les deux parties s'engagent à le respecter scrupuleusement. Ce planning devient contractuel.

Elle devra fournir un BAT avant toute mise en production pour la ville de Juvignac.

Délai entre le BAT (bon à tirer) signé et la livraison du magazine : 7 jours francs

Le prestataire s’engage à faire imprimer le magazine et à le livrer à la Mairie de Juvignac.

1. **GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE JUVIGNAC**

A compter de Septembre et 1 fois par an

Une publication par an, 2 500 exemplaires

Pagination : 36 – Nombre de pages de publicité ciblée : 3

Organisation de la publicité au sein du guide : répartition sur l’ensemble des pages du guide selon la publicité ciblée.

Format : 12 x 25 cm

Dépôt et distribution à l’Hôtel de ville de Juvignac

Prestations attendues :

- Démarchage commercial, conception, impression, livraison 1 point Juvignac.

- Fréquence : 1 numéro par an x 36 pages avec 3 publicités ciblées

- Date de la distribution prévisionnelle : début du mois septembre.

- Quantité : 2 500

- Format : 12 x 25 mm

- grammage : couverture 350 g/m² et intérieur 150g/m²

Délai d'impression et de livraison après BAT : 7 jours francs

1. **PLAN DE VILLE**

A compter du 01/01/2016, lors de la prochaine mise à jour

4000 exemplaires

La publicité couvrira 33 % de la surface du plan

Format : A1 soit 800 x 600 ouvert

Grammage : 115 g en quadrichromie

Livraison à l’Hôtel de ville de Juvignac.

Délai d'impression et de livraison après BAT : 7 jours francs

1. **AGENDAS (petits)**

**Petits agendas :** A compter de mi-Décembre et 1 fois par an

Quantité : 6000 exemplaires

13 pages de publicité

Format 90 x 170 mm au minimum

Grammage : couverture 250g/m² - intérieur 80g/m²- 16 pages pub Mairie en 115g/m²

13 pages de publicité et distribution par voie postale

Distribution par voie postale : 4500 et plus point de livraison à l’Hôtel de ville : 1500

Délai d'impression et de livraison après BAT : 7 jours francs

1. **GRANDS AGENDAS :** A compter de mi-Décembre et 1 fois par an

Quantité 600 exemplaires

Format fermé : A4 environ (210 x 275 mm)

2 pages de publicité sur 2eme et 3eme page et dépôt à l’Hôtel de ville

Grammage : couverture 350g/m² - intérieur 80g/m² - page pub Mairie 115g /m²

Point de livraison : Hôtel de ville d Juvignac

Délai d'impression et de livraison après BAT : 7 jours francs

**2.2 Descriptif des supports sans insertion de publicités (3)**

1. **CARTONS D’INVITATION**

Prestations attendues :

- Impression de cartons d’invitation (Vœux du maire et 1 divers non défini).

- Fréquence : 2 cartons /an

- Date de la distribution prévisionnelle : vers le 15 janvier et 1 autre selon période à définir par la collectivité.

- Quantité : 4 500, évolution du tirage prise en charge par le prestataire en fonction de la croissance démographique de la ville

- Format : 10 x 21

- Papier couché brillant, 250 g/m²

Distribution par voie postale : 4500

Délai d'impression et de livraison après BAT : 7 jours francs

Aucune publicité

1. **LETTRE ANNUELLE SUR UN THEME DEFINI PREALABLEMENT (finances, scolaire, environnement, culture ...)**

Prestations attendues :

- Impression, conception d’une lettre de 12 page sans publicité sur un thème défini préalablement par la ville de Juvignac (Finances, Scolaire, Environnement, Culture…)

- Fréquence : 1 par an

- Date de la distribution prévisionnelle : non définie.

- Quantité : 4 700 évolution du tirage prise en charge par le prestataire en fonction de la croissance démographique de la ville

- Format : A4

- couverture papier couché brillant 150g/m² - intérieur 115grs/m²

Distribution par voie postale : 4500 – point de livraison Hôtel de ville : 200

Délai d'impression et de livraison après BAT : 7 jours francs

Aucune publicité

**Article 3 : PRESTATIONS DU TITULAIRE**

***Le marché ne comporte pas de prix.***

- démarchage auprès des annonceurs pour les pages de publicité

- chaque espace publicitaire devra avoir été préalablement examiné et autorisé par le Pouvoir Adjudicateur, le Maire de la ville de Juvignac.

- le titulaire assumera l’entière responsabilité des engagements qu’il aurait pu prendre à l’égard de tiers.

- le titulaire assurera la distribution en partie à l’Hôtel de ville et par voie postale dans l’ensemble des boîtes aux lettres de la ville (voir tableau descriptif)

En aucun cas la distribution n’est effectué en vrac ou en piles.

Aucun dépôt ne doit être fait sur la voie publique.

Les imprimés de la ville ne doivent pas être insérés dans une liasse de publicité.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de procéder à des contrôles spécifiques sur l’exécution de la distribution par tout moyen à sa convenance.

Avant tout démarchage publicitaire, le prestataire s’engage à fournir à la personne référente, le directeur du service communication de la ville, la liste des tarifs des espaces publicitaires en fonction de leur format et emplacement et dans le souci de préserver le tissu commercial et local.

Une fidélisation des annonceurs pourra être accordée dans le respect de transparence et de non-discrimination entre annonceurs d’un même secteur économique.

Le titulaire ne peut exiger de la ville qu’elle lui communique une liste de ses fournisseurs.

La lettre accréditive ne sera remise qu'après avoir sollicité l’accord de la ville.

Le prestataire prend en charge, en exclusivité pour la ville de Juvignac, la recherche et la gestion de la publicité auprès des entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

Il collecte les éléments nécessaires à la réalisation des insertions.

Il prévoit leur conception et photocomposition qui sera soumis au préalable au service communication de la collectivité pour validation.

Il est convenu que cette publicité ne doit pas présenter un caractère politique et ne doit pas être contraire aux bonnes mœurs et lois en vigueur. Elle ne porte pas atteinte à la moralité et doit, autant se faire se peut, présenter un intérêt local.

En fonction de la croissance démographique de la ville, une évolution des tirages prévue à la hausse pourra être demandée au titulaire.

**Article 4 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Le titulaire du marché s'engage à prendre en charge tous les frais liés aux prestations attendues de sa part.

Il assurera les prestations suivantes en contrepartie de la régie publicitaire sur le magazine municipal, le guide des associations, le plan de ville et les agendas.

Le prestataire encaisse tous les règlements se rapportant à des publicités parues ou à paraître sur les documents mentionnés ci-dessus.

Il doit se garantir des impayés, pour cela il signera un contrat, avec le/les annonceurs, qui exigera les coordonnées bancaires et un avertissement explicite d’une procédure de recouvrement d’impayé.

Le respect des délais est impératif.

Le dépassement imputable au prestataire est un motif de rupture du marché.

Le titulaire désigne nommément une personne qui démarche en son nom.

Le titulaire prospecte en son nom pour le compte de la ville de Juvignac.

Le titulaire envoie à tous les annonceurs un magazine comprenant leur annonce.

CONDITION DE DISTRIBUTION

Le titulaire assure la livraison gratuite à l’hôtel de ville de Juvignac :

* Du guide des associations
* Des grands agendas
* Des cartons d’invitations
* Plan de ville
* Quelques éditions du magazine de la ville
* Quelques éditions de la Lettre annuelle

Le titulaire fait livrer à la Poste et fait distribuer, à sa charge, les documents ci-dessus énumérés dans les boîtes aux lettres de la ville.

La distribution se fait directement dans les boîtes aux lettres.

Le magazine municipal ne doit pas être inséré dans une liasse de publicité.

* Les petits agendas
* Le magazine de la ville
* La lettre annuelle

**ARTICLE 5 : CRITERES**

1. 60 % qualité graphique pour prestations similaires

Sous critères : qualité du papier 30% - visuel 30 %

1. 30% personnel référant et moyens mis à disposition

Sous critères : 10 % références clients et diversité, 20 % support et transmission des données)

1. 10 % développement durable

« L’objectif du développement durable, élaboré au cours des années 1980, est «*de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs*». Il s'agit de viser «*une double solidarité : horizontale, à l'égard des plus démunis du moment, et verticale, entre les générations*».

Dans cette optique, on fait reposer le développement durable sur 3 piliers majeurs :

* le social
* l’économie
* l’environnement